

direction  
départementale  
de l'Équipement  
et de l'Agriculture  
**Finistère**



Service Maritime  
Interdépartemental  
de Bretagne

Subdivision des  
Phares et Balises  
du Finistère

## **PHARE DE SEIN**

### **COMMUNE DE L'ILE DE SEIN**

# **OUVERTURE DU PHARE AUX VISITES**



## **DOSSIER DE PRESSE**

**13 juin 2009**

# SOMMAIRE

1 - Patrimoine des phares

2 – Les phares, un patrimoine ouvert au public

3 – Caractéristiques et histoire du phare de Sein

## **Patrimoine des phares**

Les phares constituent un élément du dispositif mis en place par la France pour éclairer les côtes de France. Ce sont des établissements de signalisation maritime (E.S.M.). A l'origine, le programme d'éclairage de 1825 prévoyait de signaler le littoral à l'aide d'un réseau de 51 phares, conçu de telle sorte qu'un marin, atterrissant sur la côte et naviguant ensuite à quelques milles, devait toujours apercevoir au moins un phare. Compte-tenu du développement des aides radio-électriques (Loran, GPS, etc.), les quinze phares existants ont un rôle direct d'aide visuelle aux navigateurs. Leur « niveau de service » est supérieur au taux de 95 %.

### **Préservation des phares**

Les ingénieurs du service des phares ont toujours eu conscience de la haute valeur architecturale et patrimoniale des phares des côtes françaises. Depuis une vingtaine d'années, l'administration chargée des phares et balises, travaille sur ce thème, dans le cadre des réflexions engagées par l'Association Internationale de Signalisation Maritime (A.I.S.M.).

Le bureau des phares et les services du littoral ont mené plusieurs enquêtes afin d'apprécier l'état de conservation de l'ensemble des phares et d'envisager les travaux à effectuer pour leur rénovation, mais aussi afin de connaître les moyens de financer ces chantiers.

Un important travail a également été mené depuis 2000 avec le Ministère de la Culture notamment,

- ◆ Un inventaire des phares a permis de répertorier pour chacun les aspects techniques, historiques, architecturaux, le mobilier et les équipements intéressants ;
- ◆ Un rapport remis en 2002 par l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussée (ENPC) a permis de préciser les modalités d'organisation des visites dans les phares ouverts au public ;
- ◆ En vue de leur classement au titre des monuments historiques, un travail de sélection des phares et ceux les plus remarquables est réalisé depuis 2007 à partir de l'inventaire national.

La conservation des phares en mer est un sujet particulièrement difficile. Les chantiers nécessaires à leur rénovation sont complexes humainement comme techniquement et représentent un coût considérable.

Les phares en mer sont désormais automatisés, ils ne sont plus habités et aucun usage alternatif n'est envisageable. L'accès par bateau étant le plus souvent très dangereux, le tourisme ne peut y être organisé. Ce qui exclut notamment le recours à des visites payantes comme cela se fait pour les phares terre et dont les revenus ne suffisent pas à financer la rénovation. Un traitement spécifique doit être trouvé pour les phares en mer.

### **Perspectives pour améliorer la préservation du patrimoine**

L'idée d'articuler le patrimoine et la signalisation maritime est déjà mise en oeuvre sur de nombreux sites, par le biais - soit de délégations de service public - soit d'autorisations d'occupation temporaire, accordées à des collectivités ou à des associations pour une vingtaine de phares.

Dans le Finistère, un important travail en matière d'acquisition, de réhabilitation et de gestion des phares, des bâtiments annexes et d'anciennes maisons de gardiens de phares, a déjà été engagé, mobilisant de nombreux partenaires.

Cofinancement Conseil Général 29 :

- remise en état du bâti au phare du Créach à Ouessant (réfection des toitures) ;

Collaboration avec le Ministère de la Culture :

- travaux de restauration structurelle de la partie supérieure du phare d'Echmühl .

La signature récente d'une convention de collaboration entre la Direction des Affaires Maritimes, France Domaine et le Conservatoire du Littoral, constitue une étape importante vers une meilleure gestion intégrée des sites du littoral où un phare a été construit. La mise en valeur du phare du Stiff sur Ouessant est une des premières applications de cette convention qui va s'étendre sur toutes les côtes françaises et particulièrement en Bretagne.

Un groupe de travail, associant le Ministère de la Culture, le Parc National Marin d'Iroise (P.N.M.I.), le Parc National Régional d'Armorique, le Conseil Régional et le Conseil Général, participe à l'élaboration des orientations de gestion du P.N.M.I. Pour ce qui est des phares, il est également prévu de créer à court terme un observatoire des phares en mer.

Quatre phares du Finistère sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et la direction régionale des affaires culturelles suit actuellement un projet de classement des phares du Stiff et d'Eckmühl.

La nomination au 1er février 2009 par le Directeur des Affaires Maritimes, d'un historien chargé de mission pour le patrimoine des Phares et Balises, témoigne de la volonté de définir et de mettre en oeuvre une stratégie cohérente en relation avec les partenaires impliqués.



Musée des Phares & Balises - Ouessant

## Les phares, un patrimoine ouvert au public

La Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture du Finistère et la Direction des Affaires Maritimes soulignent l'attachement qu'elles portent à l'avenir de leurs phares et de leurs dépendances en tant qu'établissements de signalisation maritime mais aussi comme éléments importants du patrimoine littoral.

Ce patrimoine se situe en effet sur des sites majeurs participant au développement touristique et économique de la région.

C'est ainsi que plusieurs communes ou associations détiennent les autorisations pour organiser la visite des phares (Ile de Batz, Ile Vierge, Trézien, Saint-Mathieu et Eckmühl) et que d'autres communes se voient céder d'anciens logements de gardiens afin d'y aménager des lieux d'accueil ou d'exposition pour le public (Roscoff, Ile Wrac'h, Trézien).

### Phare de Sein

L'ouverture au public du phare de Sein s'inscrit dans le cadre des « Journées de la mer », initiée par le Ministère de l'Écologie, l'Énergie, le Développement Durable et l'Aménagement du Territoire dont une des actions de la campagne « J'apprends la Mer » est menée par la Direction des Affaires Maritimes.

La Commune de Sein est chargée des visites pour une durée de cinq ans à compter du 1er juin 2009, par convention signée avec la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture.

Une exposition retraçant l'histoire de l'éclairage et du balisage de l'île de Sein, de ses abords et de la chaussée de Sein doit être montée, en collaboration entre le Parc Naturel Marin d'Iroise, la Commune et la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture.

Inauguration de l'ouverture du phare au public, le 13 juin 2009, en présence des parties prenantes, des collectivités locales et des représentants de l'État.



# Caractéristiques et histoire du phare de Sein

## Caractéristiques

**Coordonnées géographiques :** 48° 02',674 N  
04° 51',929W

**Hauteur totale :** 49,00 m (52,90 m au-dessus du niveau de la mer)

\*Hautes mers au coefficient de marée 95

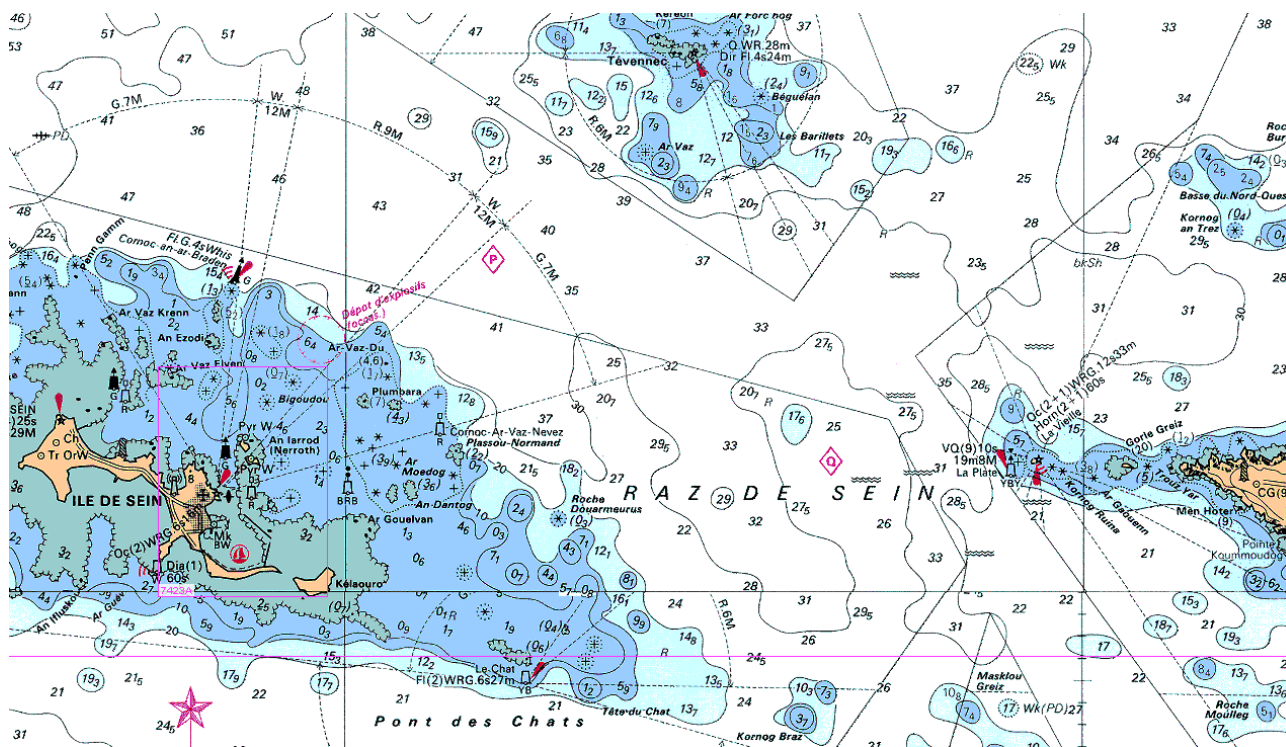
**Feu :** blanc à 4 éclats groupés tournants (25 s) produit par une lampe halogénure métallique de 400 W

**Distance focale :** 0,92

**Portée lumineuse :** 29 milles (1 mille = 1 852 m)

Avec Saint-Mathieu (1835), Penmarc'h (1835) et l'île de Batz (1836) le phare de Sein fait partie de la série des grands phares finistériens érigés entre 1830 et 1840, à la suite des innovations de Fresnel.

Le phare de Sein est un établissement important situé à l'extrémité Ouest de l'île. Entre le continent et l'île se trouve le passage bien connu du Raz de Sein, débouchant au Nord dans la Baie des trépassés; au delà, la Chaussée de Sein se prolonge par une série d'écueils. Dans des parages aussi difficiles, le fonctionnement du phare est lié directement à la vie des populations maritimes.



Extrait de carte marine du SHOM

Le choix de l'île de Sein a été confirmé après la destruction du premier phare en 1994. le deuxième phare, construit après la libération se compose d'un fût tronçonique en béton armé surmontant un monumental soubassement carré (grand appareillage façonné dans le granit porphyroïde à cordiérite de Huelgoat, d'excellente qualité, de teinte blanc gris), formant groupe à des bâtiments destinés aux logements des gardiens.

Construit en 1950-1951, comme le rappelle l'inscription au-dessus de la porte d'entrée, ce superbe phare dominant est un véritable petit complexe industriel, offrant conjointement à la sécurité maritime, le courant électrique et l'eau douce à l'île.

L'établissement est actuellement gardienné par quatre contrôleurs suivant le régime phare en mer.

## **Historique :**

### ***Le premier phare***

Construit en granit rose, il est allumé le 15 mai 1839 au sommet d'une tour cylindrique en maçonnerie sur soubassement de 43 m de hauteur. L'adjudication est approuvée le 2 août 1836 au profit de l'entrepreneur morlaisien Michel Piquemard, sous la responsabilité de l'ingénieur de Kermel.

En 1876, la partie supérieure de la tour est peinte en noir sur 12 m de hauteur.

En 1896, une usine de fabrication de gaz d'huile est construite

En 1932, la centrale électrique est construite

Le 15 décembre 1935, le feu est électrifié.

Le 4 août 1944, les Allemands le détruisent et une pierre de ce phare sera remise par les îliens au Général de Gaulle qui, en août 1946, était venu remettre la croix de la libération à la commune de Sein. Cette pierre sert de socle à l'effigie du Général sous les fenêtres de sa maison natale à Lille.

### ***Le 2ème phare***

Les travaux de reconstruction du phare sont entrepris entre novembre 1949 et octobre 1950 par l'entrepreneur brestois Le Gall et Boyer, spécialiste en coffrage métallique. 1 800 mètres cubes de béton furent nécessaires pour réaliser la tour cylindrique en béton armé sur corps de logis.

**Le 16 février 1952, le phare est allumé.**